|  |  |
| --- | --- |
| **la**   |  | | --- | | **cgt** |   Dassault Martignas |

Qui défend quoi ?

Au cours des précédents tracts, nous vous avons énuméré notre bilan et évoqué les perspectives que nous donnerions à notre prochain mandat.

* Défense de nos droits au quotidien,
* Surveillance et amélioration en matière d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
* Demande d’embauches en lien avec l’activité croissante de l’entreprise. Un travail que nous poursuivrons dans les années à venir.
* Gestion du CE au plus proche des besoins des salariés avec **en point de mire la possibilité de parvenir enfin à une mutualisation des CE**

**Qui agit pour que la mutualisation des CE soit mise en place ?**

Après des années de refus de la part des autres OS, l’horizon de la possible mutualisation des CE se rapproche. En effet la loi le permet et la CFDT y est désormais favorable. Nous n’avons jamais été aussi près du but.

Mais il vous faut savoir, qu’afin de préserver des budgets des Comités d’Entreprise, qu’elle détient (notamment celui d’Istres), la CGC joue la montre dans ces négociations. En refusant de se positionner dans la négociation de la mutualisation des budgets CE, elle espère, laisser passer les élections professionnelles sans se mettre à dos les salarié(e)s des plus petits sites comme le nôtre. Cette attitude exprime une volonté claire, cette organisation syndicale est contre la mutualisation des budgets des CE.

Nous croyons utile de le rappeler car ni FO ni la CGC n’ont localement évoqué leur position à ce sujet très important pour notre avenir.

Il faut remonter à 4 ans, pour retrouver des écrits de FO affirmant leur position pour une mutualisation des CE !

Qu’en est-il aujourd’hui, faut-il avoir vu Game of Thrones pour comprendre leur intérêt dans cette alliance ?

**Il s’agirait quand même d’un gain possible d’environ 400 000 € pour le CE de Martignas.**

**Qui agit pour la défense des salariés ?**

Il nous semble utile et indispensable de vous rappeler l’attitude de la CGC lors de cas récents où il a fallu défendre des salariés.

* D’abord celui d’un licenciement subit par un salarié après 20 ans d’ancienneté.

Cette sanction disproportionnée a révolté un grand nombre de salariés et certains ont exprimé ce sentiment d’injustice au travers d’une pétition et d’un débrayage répondant à l’appel de tous les syndicats…

**Tous ? Non…. Malheureusement !!!!**

* Autre cas symptomatique, celui de ce salarié que la direction voulait licencier pour inaptitude. En réunion DP la CGT a réussi à prouver que des postes aménagés existaient ou pouvaient être créés pour lui. Heureusement nous avons fini par avoir gain de cause. Dans cette démonstration, nous avons dû faire face à la **direction et à la CGC** qui estimaient d’une même voix qu’il n’y avait aucun poste adapté pour maintenir ce salarié dans l’emploi.

Les délégués du personnel de cette organisation syndicale devraient défendre TOUS les salariés comme le stipulent leurs tracts lors des élections professionnelles. Ce sont les salariés qui les élisent pour la défense de leurs intérêts et non pour un ralliement « corporate » à la Direction.

Puis nationalement, que penser de la position de ce syndicat lors de la volonté de la DG de mettre en place la « Tri-annualisation » qui pour rappel était l’augmentation du temps de travail. La CGC était favorable à cet accord alors que la population qu’elle représente n’était pas directement concernée !

Il était important pour nous de vous donner quelques détails du déroulé de certaines expériences passées lors de ce dernier mandat puisque vous allez bientôt élire vos futurs défenseurs.

Promettre c’est sympa, s’y tenir c’est mieux !

* **la CGC ne peut pas vous promettre la mutualisation des CE, elle s’y oppose !**
* **la CGC et la CFDT ne peuvent pas vous promettre un partage plus équitable de la Participation et l’Intéressement, elles l’ont balayé.**

**Pour faire avancer le dossier de la mutualisation des CE, pour défendre une Participation / Intéressement plus équitable et pour la défense de vos intérêts,**

Votez CGT !

Martignas, mardi 14 mai 2019.